

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2025**

N°84/2025

**Modalités de financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
(PLUi)**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 novembre pour la session ordinaire du jeudi 13 novembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle communale à Les Fessey sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	32
Pouvoirs :	6
Absents :	4

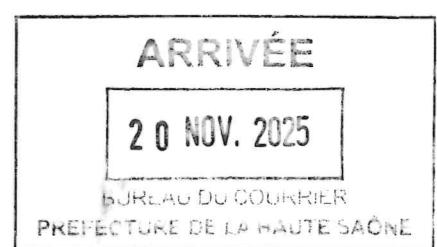
Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	SIGUST Jean Marc	GROSJEAN Thierry
GROSJEAN François	JEUDY Jean Luc	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	BRICE Jean Marie	HOUILLON Régis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	PINOT Régis	DEMANGE René
GEHANT Franck	MAIRE Françoise	OUDOT Francis
LAPARRA Isabelle	PETRONELLI Yves	DAGUE Alain
CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par M. BRODELLE Sonny	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	JEANROY Yves	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	MASSON Sylvain	

Absent(e)s : Mrs VERBAERE Ludovic, FORMET Arnaud, Mmes BRESSON Elise excusée, COUTHERUT Sylvie.

Pouvoirs :

M. PERNOT Jean Marie donne pouvoir à M. DAGUE Alain.
M. GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme CHIPAUX Michèle.
M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent
Mme VALDENAIRE Sylviane donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise
M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. HEYMAN Bruno
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M CALLEY Etienne.



Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5214-16 relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-8 et suivants relatifs à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des 1000 Étangs,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté au Bureau du 05/11/2025, qui fait suite à la commission de travail du 27/10/2025

Vu l'avis favorable du Bureau du 05/11/2025

Considérant que l'élaboration du PLUi constitue un document stratégique d'aménagement et de développement durable du territoire des 1000 Étangs ;

Considérant que cette démarche nécessite la mobilisation de moyens financiers importants pour couvrir les coûts liés aux études, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la concertation publique et aux procédures réglementaires ;

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 405 985 € HT ;

Considérant qu'il convient de déterminer les modalités de répartition et de financement de cette dépense Considérant la proposition de financement avec une participation des communes calculée selon la population municipale.

Le tableau de répartition des coûts par commune :

COMMUNES	POPULATION	Pourcentage population	Coût/an	Global sur 5 ans
AMAGE	309	3.61%	1219	6096
AMONT ET EFFRENEY	163	1.90%	643	3216
BELFAHY	86	1.00%	339	1697
BELMONT	143	1.67%	564	2821
BELONCHAMP	210	2.45%	829	4143
BEULOTTE ST LAURENT	59	0.69%	233	1164
CORRAVILLERS	173	2.02%	683	3413
ECROMAGNY	151	1.76%	596	2979
ESMOULIERES	98	1.14%	387	1933
FAUCOGNEY ET LA MER	456	5.32%	1799	8996
FRESSE	704	8.22%	2778	13889
HAUT DU THEM-CHÂTEAU-LAMBERT	445	5.19%	1756	8779
LA BRUYERE	186	2.17%	734	3670
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	206	2.40%	813	4064
LA LONGINE	205	2.39%	809	4044
LA MONTAGNE	39	0.46%	154	769
LA PROISELIERE ET LANGLE	146	1.70%	576	2880
LA ROSIERE	80	0.93%	316	1578
LA VOIVRE	111	1.30%	438	2190
LES FESSEY	131	1.53%	517	2585
MALBOUHANS	330	3.85%	1302	6511
MELISEY	1662	19.40%	6558	32790
MONTESSAUX	163	1.90%	643	3216
ST BARTHELEMY	1095	12.78%	4321	21603
SERVANCE MIELLIN	767	8.95%	3026	15132
TERNUAY MELAY ST HILAIRE	448	5.23%	1768	8839
TOTAL	8566	100.00%	33800	169000

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le principe et les modalités de financement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) telles qu'exposées ci-dessus.
- VALIDE le mode de répartition selon la population et le coût de 4 €/an/habitant sur la période du PLUi
- AUTORISE le Président à notifier cette décision aux communes membres
- DIT que les dépenses et recettes du PLUi seront inscrites au BP 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

